

Point de situation déconfinement - 11 mai 2020

ARTICLE

Lors de son allocution du 7 mai, le Premier ministre Edouard Philippe a confirmé qu'**une étape de déconfinement du pays commencerait à partir du 11 mai**. Ce processus s'opèrera de manière progressive et différenciée en France en fonction de la carte sanitaire des départements.

Le Gouvernement a précisé ce qui était désormais **autorisé ou non** en fonction de l'étape de déconfinement et de la situation sanitaire.

Les commerces (à l'exception des cafés ou restaurants), bibliothèques, petits musées, médiathèques peuvent rouvrir en respectant la distanciation physique et les gestes barrière. Plages et lacs également, sur autorisation au cas par cas du préfet, à la demande du maire.

Les cinémas et les salles de spectacles resteront quant à eux fermés et aucun événement de plus de 5.000 personnes ne pourra avoir lieu avant septembre.

Les restrictions aux frontières de la France avec les pays européens sont prolongées jusqu'au 15 juin au moins, alors que les frontières avec les pays non-européens sont toujours fermées « jusqu'à nouvel ordre ».

En ce qui concerne le secteur du tourisme, comme indiqué par le Président de la République, un « plan tourisme » sera annoncé l**e 14 mai prochain à l'occasion d'un Comité Interministériel du Tourisme présidé par le Premier ministre**. Les protocoles sanitaires, propres à chaque filière du tourisme, validés par le gouvernement, seront également annoncés à cette occasion.

Le calendrier concernant le périmètre des vacances d’été ainsi que le calendrier pour la réouverture des bars, cafés et restaurants seront annoncés fin mai.